

Dossier de demande de mise en compatibilité du
Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Cadaujac (33)

Notice explicative de concertation





NOTICE EXPLICATIVE DE CONCERTATION

PROJET DÉVIATION CADAUJAC CANALISATION DN200

*Commune de Cadaujac
Département de la Gironde (33)*

Rev.	Statut	Date	Révision	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00	EPR	03/24	Édition préliminaire			

Direction Projets d'Infrastructure
Département Etudes et Projets

Référence du document :
Projet suivi par Fabien DUFFAU

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 20522 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 086 euros • RCS Pau 095 580 841

SOMMAIRE

1 Exposé des motifs (rappel du contexte)	4
2 Objectifs poursuivis par le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme	5

1 Exposé des motifs (rappel du contexte)

La société Teréga gère le réseau public de transport de gaz naturel dans le grand Sud Ouest. Dans le cadre de sa mission de service public et du projet tiers de SNCF Réseau des aménagements au sud de Bordeaux (AFSB), elle porte le projet « Déviation de Cadaujac » ou "DCA" qui prévoit la construction sur l'année 2025 d'une nouvelle canalisation gazière souterraine sur la Commune de Cadaujac.

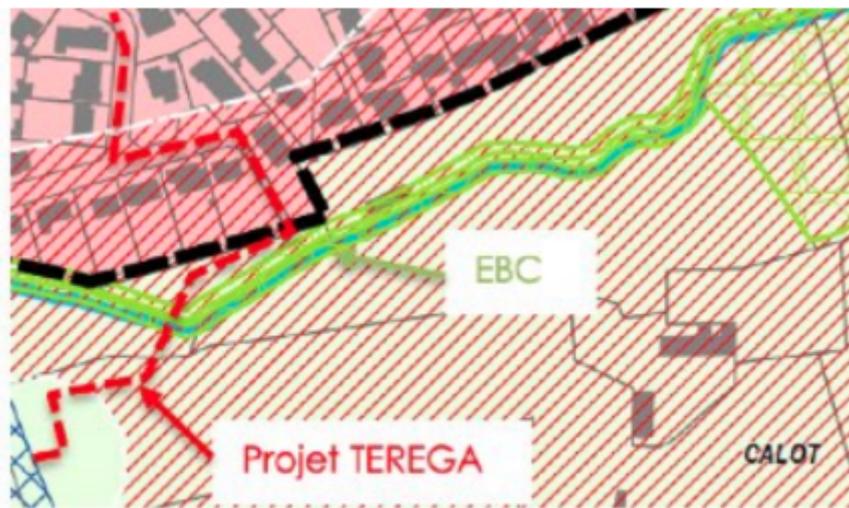
Cette canalisation remplacera partiellement l'existante qui date de 1949, et qui se trouve actuellement dans l'emprise travaux d'AFSB.

Le projet Déviation de Cadaujac vise à garantir la qualité et la sécurité d'approvisionnement en gaz du territoire pour les décennies à venir, notamment vers l'agglomération bordelaise.

Il poursuit un quadruple objectif :

- 1) Permettre la réalisation du projet tiers AFSB;
- 2) Moderniser le réseau;
- 3) Adapter le tracé du réseau aux enjeux locaux (urbanisation, aménagements survenus au cours des dernières décennies ou planifiés pour les années à venir)
- 4) Desservir les 2 distributions existantes (qui permettent le raccordement en gaz de privés via GRDF à Cadaujac et REGAZ à Bègles) ainsi qu'un industriel localisé à Bègles (directement raccordés sur le réseau de Teréga)
- 5) Contribuer au développement des gaz renouvelables par l'accueil possible de gaz issu d'unités de méthanisation.

2 Objectifs poursuivis par le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme



Extrait du PLU de Cadaujac.

Une mise en compatibilité du PLU s'avère nécessaire pour rendre compatible les effets de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz (6m centrés sur l'axe du gazoduc) et l'Espace Boisé Classé (EBC) considéré. La mise en compatibilité du PLU a ainsi pour objet de déclasser l'EBC au droit de la traversée du cours d'eau de la Péguillère afin de permettre la création d'une bande de servitude de six mètres de large centrée sur la canalisation.

L'EBC concerné représente une surface de 30 m² classée actuellement en zone naturelle N dans le PLU en vigueur, soit une longueur de 5 mètres de servitude soit environ 0,025% de la superficie totale de l'EBC.

La mise en compatibilité implique une modification du plan de zonage du document d'urbanisme telle que présentée ci-après.

- Le projet n'a pas d'incidence sur les milieux naturels et les continuités écologiques
- Le projet n'a pas d'incidence significative sur les zones humides et restitue la totalité des zones humides après travaux
- Le projet n'a pas d'incidence significative sur les zones inondables de la Péguillère
- Le projet n'a pas d'incidence significative sur la qualité des paysages de la commune de Cadaujac

